



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mariage

Question écrite n° 73548

## Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les mariages forcés. La responsabilité pénale des individus usant de la contrainte pour parvenir à une union maritale peut être recherchée sous les incriminations de menaces sous condition, d'extorsion de signatures, de violences volontaires. Une réflexion a été engagée en vue de compléter l'arsenal répressif en vigueur. Cette réflexion a donné lieu à une proposition créant une nouvelle incrimination visant à sanctionner toute personne qui contribuerait à la célébration d'un mariage forcé, de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende lorsque la victime est mineure. Il souhaiterait savoir quelles suites il entend réserver à cette proposition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Axel Poniatowski](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73548

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice (garde des sceaux)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 13 septembre 2005, page 8486